



DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE VALENCIENNES

SERVICE
Urbanisme

DELIBERATION
2024/ n°9

Nombre de Conseillers : 33

En exercice : 33

Présents : 27

Votants : 30

DATE D'AFFICHAGE
Le 08 Mars 2024

DATE DE CONVOCATION
Le 06 Mars 2024

OBJET:

**Bilan annuel des
acquisitions et des
cessions immobilières de
la commune de Bruay-
sur-l'Escaut sur l'exercice
2023**

Le Maire
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en sous-préfecture.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE AU
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 25/03/2024
Reçu en préfecture le 25/03/2024
Publié le
ID : 059-215901125-20240314-D9_2024-DE

SEANCE DU JEUDI 14 MARS 2024

L'an deux mil vingt quatre, le Quatorze Mars à 18 heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis Salle Delannoy sur la convocation qui leur avait été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la loi du 5 avril 1884.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

PRESIDENCE de : Madame Sylvia DUHAMEL, Maire

Étaient présents : Mme DUHAMEL Sylvia, M. LEMAIRE Pascal, M. BROGNIET Patrick, Mme CARRE Danyla, M. LEGRAND Francis, Mme LUDOVISI Brigitte, M. DECROIX Patrick, Mme GILBERT Stéphanie, M. DRUESNE Patrick, Mme DUPUIS Michèle, Mme GILSON Emmanuelle, M. BIGAILLON Laurent, Mme DELGARDE Marie-Tiphaine, M. LEMAY Frédéric, Mme. BELABDLI Angélique, M. WALCZAK Sylvain, Mme MENDOLA Nunziata, M. AULOTTE Jean-Luc, Mme LEROUX Christiane, M. GUIDEZ-EL HILAL Slimane, Mme LEROY Véronique, M. RICHEZ Régis, Mme VANDEPUTTE Valérie, M. DELCOURT Benjamin, M. MOULIN Jérôme, M. GOSTIAUX Philippe, M. LECLERCQ Jacques,

Conseillers ayant donné procuration :

Mme PAGLIA Sylvia procuration M. WALCZAK Sylvain

Mme CANIAU Nathalie procuration Mme CARRE Danyla

M. JEZEK Christophe procuration Mme DUHAMEL Sylvia, Maire

Absents excusés : M. BECOURT Julien – Mme DYTRYCH Anne – M. MUSY Frédéric

Vu l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune » ;

Considérant que ce bilan a pour objet d'apporter une meilleure connaissance des mutations réalisées par la commune sur l'exercice 2023 ;

Considérant l'avis favorable de la commission Logement, Habitat indigne et Urbanisme du 23 février 2024 ;

Le Maire propose, en application de la réglementation susvisée, de délibérer sur le bilan présenté ci-dessous :

Acquisition

Nombre d'acquisition : 1

Acquisition des parcelles cadastrées section AN 77 et AN 78 sises rue de Thiers à Bruay-sur-l'Escaut

Dans le cadre du projet d'intérêt général d'aménagement d'une base de loisir autour de l'étang de pêche, par décision du maire N°42 du 20 juillet 2023, la commune a décidé d'exercer son droit de préemption pour faire l'acquisition des parcelles AN 77 et AN 78 vu leur situation idéale et stratégique.

Par acte notarié en date du 12 octobre 2023, la commune a fait l'acquisition desdites parcelles d'une contenance totale de 2 987 m2 sises rue de Thiers à Bruay-sur-l'Escaut pour un montant de 15 000 €.

Cessions

Nombre de cessions : 5

Cession de la parcelle AH 149, sise 107 E rue Proudhon

Une administrée a sollicité la commune pour faire l'acquisition de la parcelle AH 149 d'une contenance totale de 147 m², terrain appartenant à la commune dont l'occupante a édifié une habitation sur sol d'autrui depuis plus de 40 ans. Vu la situation précaire de l'administrée, une régularisation s'est avérée nécessaire.

Par délibération en date du 29 juin 2023, le conseil municipal a donné son accord pour la cession de la parcelle AH 149 sise 107 E rue Proudhon, pour un montant de 5600 €.

Par acte notarié, en date du 10 novembre 2023, la commune a cédé pour un montant de 5600 €, la parcelle AH 149, au profit de l'administrée.

Cession de la parcelle AS 1038, sise Résidence Jean Monnet

Un administré a sollicité la commune pour faire l'acquisition de la parcelle AS 1038 d'une contenance totale de 331 m², fruit de la division en deux de la parcelle AS 1025 en AS 1038 et AS 1039.

Cette parcelle, terrain non-bâti de forme régulière en nature engazonnée avec plantations, faisait l'objet de divers dépôts sauvages. L'administré a donc souhaité l'acquérir pour ériger une clôture afin de faire cesser toutes les nuisances afférentes.

Par délibération en date du 29 juin 2023, le conseil municipal a donné son accord pour la cession de la parcelle AS 1038 sise Résidence Jean Monnet, pour un montant de 3164 €.

Par acte notarié, en date du 10 novembre 2023, la commune a cédé la parcelle AS 1038 pour un montant de 3164 €.

Cession d'un immeuble cadastré section AS 712 sis 4 rue du Dr Schultz

Un administré a sollicité la commune pour faire l'acquisition d'un bien sans maître sis 4 rue du Dr Schultz, édifié de plain-pied en 1928 sur la parcelle cadastrée AS 712 d'une contenance totale de 992 m².

Par délibération en date du 27 octobre 2022, le conseil municipal a donné son accord pour la vente de l'immeuble sise 4 rue du Dr Schultz, cadastré AS 712, pour un montant de 40 000 €.

Par acte notarié, en date du 10 novembre 2023, la commune a cédé l'immeuble sise 4 rue du Dr Schultz cadastré AS 712, pour un montant de 40 000 €.

Cession de la parcelle AO 201, sise lieu-dit « La Folie »

Un administré a sollicité la commune pour faire l'acquisition de la parcelle AO 201 d'une contenance totale de 6 472 m², terrain non-bâti, boisé, appartenant à la commune.

Ce terrain non-bâti, sans usage, et naturellement boisé est accessible via une servitude de passage grevant les propriétés voisines.

Par délibération en date du 28 octobre 2021, le conseil municipal a donné son accord pour la cession de la parcelle AO 201 sise lieu-dit « La Folie », pour un montant de 10 800 €.

Par acte notarié, en date du 22 juin 2023, la commune a cédé la parcelle AP 201 pour un montant de 10 800 €.

Cession de la parcelle AP 155, sise 42 chemin de l'écluse, « Près des cloches »

Un administré a sollicité la commune pour faire l'acquisition de la parcelle AP 155 appartenant à la commune d'une contenance totale de 540 m², terrain non-bâti et incorporé à un bloc de pâtures.

Ce terrain est accessible via l'ancien chemin de halage entre les rues du Chevalier de la Barre et Hoche.

Par délibération en date du 27 octobre 2022, le conseil municipal a donné son accord pour la vente de la parcelle AP 155 sise 42 chemin de l'écluse, lieu-dit « Près des cloches », pour un montant de 2 000 €.

Par acte notarié, en date du 22 juin 2023, la commune a cédé pour un montant de 2 000 €, la parcelle AP 155.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé :

- décide de prendre acte du bilan annuel des acquisitions et des cessions immobilières effectuées au cours de l'exercice 2023 par la commune de Bruay-sur-l'Escaut,
- Indique que le bilan décrit ci-dessus et repris dans la présente délibération, sera annexé au Compte Administratif de la commune de Bruay-sur-l'Escaut,
- Habilité le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal adoptent la délibération décrite comme ci-dessus à l'**UNANIMITE**.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,
Le Maire,



S. DUHAMEL.

Pour le Maire empêché,
L'Adjoint délégué

Signée le
Transmis en préfecture
Publié sur le site le